pire, soutenues de toutes les machines de l'industrie moderne.

Depuis de longues semaines déjà, les présidents Krüger et Steijn n'ont peut-être pas 15,000 hommes, 10,000 hommes utiles, dernier rempart du droit contre le flot de l'invasion débordante.. Le forfait court et se précipite à son accomplissement final. 100,000 hommes, puis 200,000, puis 250,000 contre 25,000, contre 15,000, contre 10,000 : cieux et terres, admirez cette rencontre ! Si le spectacle de l'homme libre luttant contre les puissances déchaînées de la nature et écrasé par elles réjouit les dieux, comme le disait l'antiquité, les dieux n'ont jamais dû être plus gais.

Le forfait est hors de discussion, affirmé tel par la conscience des peuples. Jameson, le flibustier, triomphe aujourd'hui sous la figure de lord Roberts. Jameson fut *un précurseur*, au sens littéral du mot ; tandis que Roberts est allé parfaire l'attentat commandé. Si Jameson fut le courtier marron, Roberts et Kitchener sont courtiers assermentés et patentés. Les nations conscientes protestent avec une sourde indignation ; elles en appellent à l'Histoire et à la Justice idéale et elles se leurrent ainsi elles-mêmes de ces vœux platoniques. Les temples de l'Histoire — *templa serena !* — ne sont pavés qu'avec des dalles qui recouvrent les cadavres des nations assassinées.

La joie délirante de l'Angleterre, dans ce triomphe sans péril, paraît un étonnant défi à la pudeur de l'humanité. Il faut que la grande Angleterre ait cru son honneur bien bas et qu'elle le croie sauvé ; mais, au contraire, il n'a jamais été mis plus bas que par cet égorgement facile d'un tout petit peuple de braves et par cette joie sans mesure à la réussite d'un si grand crime, d'autant plus grand, en effet, que la victime est plus petite et plus intéressante.

On pensait que l'Angleterre se donnait pour devoir de protéger les libres peuples et non pas de les tuer ; non pas de détruire par des moyens aussi brutaux qu'hypocrites un petit foyer de liberté et de vertus domestiques. Gladstone le pensait ainsi et de nombreux Anglais le pensent, mais ils n'osent pas le dire. Une illustre nation comme l'Angleterre, en se diminuant moralement, *se diminue politiquement* et militairement ; or la diminution morale de l'Angleterre dans l'opinion du monde est visible à l'œil nu. Nous assistons à une sorte de phénomène de mort dans la conscience anglaise, et cette mort est plus sombre que celle même du Transvaal. Si la libre Angleterre avait son bon sens, elle chanterait le *De profundis* et non le *Te Deum* ; elle ne mettrait pas de guirlandes de fleurs à sa robe tachée de boue et de sang, mais elle se couvrirait de cendres et elle se pleurerait elle-même, en attendant la venue de je ne sais quel dictateur militaire qui sera son dieu.

H. D.

Les échecs anglais dans l'Orange
et les Difficultés Internationales en Chine

Londres, 7 juin, midi. — Les cercles politiques se montrent très affectés de la série d'échecs subis par les troupes anglaises dans l'Orange.

On se montre particulièrement impressionné que dans quelques jours, et en trois rencontres différentes, les fédéraux aient pu faire de si nombreux prisonniers.

Il n'apparaît plus à personne dans le monde *compétent et renseigné que la prise de Prétoria* marquera la fin des opérations.

De nouveaux sacrifices très lourds semblent, au contraire, inévitables.

Cette situation est jugée d'autant plus fâcheuse que les événements de Chine peuvent faire surgir des complications redoutables.

On s'accorde à considérer comme un symptôme des premières difficultés internationales les explications réclamées par le Japon au gouvernement chinois sur l'offre d'intervention des troupes russes pour rétablir l'ordre.

Le sentiment général, au surplus, est que le Japon est résolu à une action très active et brusquera l'explosion d'un presque inévitable conflit.

Les événements en Chine
Premières difficultés internationales

Londres, 7 juin. — Le ministre japonais a demandé au Tsung-li-Yamen des explications au sujet de l'offre faite par M. de Giers d'envoyer des troupes russes pour réprimer la rébellion.

Le Tsung-li-Yamen a nié que ces offres aient été faites.

Le correspondant du *Times* prétend que l'offre a bien été faite et il croit que le gouvernement chinois pourrait bien l'accepter.

L'attitude de l'Angleterre

Londres, 7 juin. — *Les journaux* pressent le gouvernement de déclarer quelle sera sa ligne politique générale en Chine.

Le *Times* dit qu'il serait imprudent d'agir indépendamment des autres puissances ; mais il estime que ne rien faire serait compromettre gravement les intérêts de l'Angleterre en Extrême-Orient.

Le *Morning Post*, parlant des affaires de Chine, dit que le problème asiatique est posé. L'Angleterre est en présence de deux alternatives : se montrer ferme ou céder. Dans ces dernières années, elle s'est souvent montrée faible. *Le journal anglais se demande si le moment* n'est pas venu pour l'Angleterre de se montrer ferme.

La situation s'aggrave

Pékin, 6 juin soir. — La situation s'aggrave. Les ministres étrangers tiennent de fréquentes réunions.

Sir Claude Mac-Donald a télégraphié qu'on lui expédiât 75 nouveaux soldats d'infanterie de marine.

Les Japonais disent que les Russes avaient proposé au Tsung-li Yamen la coopération des *troupes russes pour étouffer la rébellion des* Boxers. La question fut soumise au Tsung-li-Yamen par le ministre du Japon. Le Tsung-li-Yamen *déclara qu'on avait répondu aux Russes* que le gouvernement chinois pouvait lui-même réprimer les désordres.

Un édit impérial conçu en termes énergiques, publié ce soir, blâme les troupes impériales pour leur lâcheté et ordonne au vice-roi du Chi-li et à Jun-Lu, commandant en chef des troupes chinoises, de faire disparaître les Boxers.

Un combat à Tun-Lu

Tien-Tsin, 6 juin. — Le bruit court qu'un combat a eu lieu à Tun-Lu, entre un détachement de Boxers et quelques catholiques ; ces derniers ont tué trois Boxers et leur ont pris neuf canons.

Un train qui avait quitté *Tien-Tsin ce matin* est revenu ici ; il n'a pu se rendre qu'à trois milles au-delà de Lang-Fang. Ce village, situé près de la voie ferrée, à 41 milles de Tien-Tsin, et les cabanes des ouvriers employés aux travaux de la voie ferrée sont en flammes ; les poteaux télégraphiques ont été coupés.

Les troupes chinoises qui se trouvaient dans le train ont fait feu sur divers petits détachements d'indigènes rencontrés en route ; mais le commandant chinois a refusé de faire descendre ses hommes du train.

La nuit dernière, 130 soldats d'infanterie de marine et marins anglais, 37 russes, 31 allemands, 50 français et 45 italiens sont arrivés ici.

LA BELGIQUE
LES PROCÈS ROLLAND
Deuxième audience

(*De notre correspondant particulier*)

Bruxelles, 6 juin.

Au cours de la deuxième audience, qui a eu lieu aujourd'hui, M. Clémenceau a examiné principalement le rôle joué par M. Rolland dans diverses affaires financières.

L'honorable avocat s'attache à démontrer que la conduite de M. Rolland a toujours été, en ces circonstances comme dans d'autres, absolument irréprochable.

Cet exposé très détaillé est interrompu de temps en temps par les contradicteurs. Les avocats et la partie opposée sont manifestement de mauvaise humeur.

Le ton qu'ils affectent vis à vis de leur aimable et correct adversaire pourrait faire croire au distingué *confrère parisien* que *les avocats* Bruxellois négligent parfois, dans l'ardeur de la discussion, tout souci de courtoisie, ce qui est rarement vrai.

Dans l'affaire de contrefaçon d'un produit français, dit M. Clémenceau, il n'y a pas eu d'autres poursuites que du chef de concurrence déloyale. Il s'agit de la création d'une société exploitant la fabrication d'une liqueur semblable à la Chartreuse.

C'est à la demande de M. Bourée, le ministre de France d'alors que M. Rolland mit et perdit 10,000 francs dans cette affaire lancée uniquement pour *favoriser une personne à qui M. Bourée s'intéressait* et qui possédait le secret de la fabrication.

Lecture est donnée des dépêches officielles de M. Bourée réclamant la croix de la Légion d'honneur en faveur de M. Rolland !

Comment la campagne de calomnies a-t-elle commencé contre M Rolland ?

Un jour le bruit courut à Bruxelles qu'un membre de la Chambre de commerce française faisait de l'espionnage.

Le Comité de la Chambre chassa de son sein cet homme. *On accusa M. Rolland d'avoir « brûlé »* le chef du service du contre-espionnage français. Des journaux français et des amis de l'espion tinrent ce langage.

Si cet événement est devenu public, c'est la faute aux journaux, et non à M. Rolland, qui fut toujours très discret sur ce point.

La Chambre de *commerce a agi sagement*, c'est incontestable. On ne pouvait y laisser subsister un espion. Certes, l'espion ne touchait pas d'argent pour ses services ; mais il recevait des cadeaux et des distinctions honorifiques. Il n'en était pas moins le représentant du 2e bureau.

Bref, on s'est acharné sur M. Rolland parce qu'il n'avait pas sur les espions et l'espionnage la même opinion que ses adversaires.

M. Clémenceau termine en se déclarant persuadé que le tribunal flétrira les calomniateurs de M. Rolland.

La fin de cette remarquable plaidoirie est accueillie par des marques de vive approbation dans l'auditoire.

M. Brunet prend ensuite la parole pour exposer au tribunal le litige relatif aux circulaires. Il donne communication de ces prospectus véhéments.

Les épithètes les plus coloriées s'y entrecroisent ; rastaquouère, Stoeffer, chaussé de bottes d'un égoutier, grand tapeur, homme au masque de *cuivre, ouistiti échappé du jardin des plantes, anti*sémite de caboulot, visqueuse personnalité.

M. Brunet démontre qu'en ce qui concerne son client, il n'a fait que répondre aux attaques dont il était l'objet, et qu'en outre il a droit à des dommages-intérêts du chef des imputations calomnieuses dirigées contre lui. Une main mystérieuse s'est abattue sur M. Rolland ; la même qui a décoré la poitrine de ses adversaires a forme un dossier contre lui.

Les débats seront continués lundi prochain.

DUX.

Chronique Régionale
Trains de plaisir pour l'Exposition

Le 10 juin (nuit du 9 au 10), il sera mis en marche au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille et Douai, un train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits (3e classe).

Ce train ira jusqu'à la gare du Champ-de-Mars et suivra l'horaire ci-après.

Le retour aura lieu au départ de la gare de Paris-La Chapelle, sise n° 135, de la rue de La Chapelle.

Aller. — Tourcoing, départ (le 9), 11 h. 20 soir, Roubaix 11 h. 27 ; Croix-Wasquehal, 11 h 34 ; Lille minuit 05 ; Douai minuit 55 ; Champs-de-Mars, arrivée (le 10), 6 h. 20 matin.

Retour. — De la gare de Paris-La-Chapelle (135 rue de La Chapelle). — Paris (Gare de la La Chapelle), *départ (le 10)* 11 h. 55 *soir* ; *Douai, arrivée* 4 h. 38 matin ; Lille 5 h. 30 ; Croix-Wasquehal 5 h. 52 ; Roubaix 5 h. 57 ; Tourcoing, arrivée (le 11), 6 h. 04 matin.

Prix des places (aller et retour). — 3e classe. — Au départ de Tourcoing 8 fr. 70 ; Roubaix 8 fr. 70 Croix-Wasquehal 8 fr. 60 ; Lille 8 fr. 50 ; Douai 7 fr. 85.

Les voyageurs en retirant leurs billets aux guichets recevront deux coupons qui leur donneront *droit gratuitement, l'un à l'ascension de la Tour Eiffel, avant 1 heure de l'après-midi, et l'autre à* l'accès de la plate-forme roulante.

Ils recevront, en outre, un petit plan leur détaillant l'itinéraire qu'ils pourront suivre le soir à travers Paris, en quittant l'Exposition, pour gagner la gare de La Chapelle, d'où partiront les trains de retour.

Les billets se composent de deux coupons, l'aller et le retour. Ces deux coupons ne sont valables qu'à la conditions d'être utilisés par la même personne. En conséquence, la vente et l'achat du coupon de retour sont interdits.

Il ne sera pas admis de bagages à l'enregistrement. Les billets du train de plaisir ne donnent droit qu'au transport des bagages à la main d'un volume assez réduit pour ne pas encombrer les compartiments de voyageurs.

La composition de ce train étant limitée d'une *façon absolue, il s'en suit que le nombre des places* offertes au public ne pourra excéder le chiffre de 900.

MM les voyageurs sont, en conséquence, invités à retenir leurs billets à l'avance.

***

Un second train de plaisir analogue au premier sera mis en route à la même date, au départ d'Hazebrouck, Berguette, Lillers, Chocques, Fouquereuil, Béthune, Nœux, Bully-Grenay, Lens, Farbus et Arras, à destination du Champ-de-Mars, sans transbordement.

Aller (nuit du 9 au 10 juin). — Hazebrouck, départ minuit 13 ; Berguette, minuit 31 ; Lillers, minuit 39 ; Chocques, minuit 49 ; Fouquereuil, minuit 56 : Béthune, 1 heure 04 matin ; Nœux, 1 h. 13 Bully-Grenay, 1 heure 23 ; Lens, 1 heure 38 ; Farbus, 1 heure 52 ; Arras, 2 heures 10 ; gare du Champ-de-Mars, arrivée le 10 juin, 7 heures 07.

Retour (nuit du 10 au 11 juin), de la gare de Paris-La Chapelle (135, rue de La Chapelle), départ le 11 juin, minuit 05 ; *Arras, arrivée à 4 heures* 38 matin ; Farbus, 5 heures 01 ; Lens, 5 heures 15 ; Bully Grenay, 5 heures 30 ; Nœux, 5 heures 40 ; Béthune, 5 heures 48 ; Fouquereuil, 5 heures 57 ; Chocques, 6 heures 06 ; Lillers, 6 heures 15 ; Berguette, 6 heures 25 ; Hazebrouck, 6 heures 45.

Les billets donnent droit aux mêmes avantages que ci-dessus.

En voici les prix :

Hazebrouck, 8 fr. 90 ; Berguette, 8 fr. 60 ; Lillers, 8 fr. 40 ; Chocques, 8 fr. 25 ; Fouquereuil, 8 fr. 15 ; Béthune, 8 fr. 15 ; *Nœux*, 8 fr. 05 ; Bully-Grenay, 7 fr. 95 ; Lens, 7 fr. 75 ; Farbus, 7 fr. 55 ; Arras, 7 fr. 35.

Nominations administratives

Commissariat spécial. — M. Franceschini, commissaire spécial adjoint, sur les chemins de fer du Nord à Lille, est nommé commissaire spécial adjoint sur le réseau d'Orléans à la gare d'Orléans, Paris.

Magistrature. — Sont nommés : Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Beauvais, M. Devise, substitut du procureur de la République à Avesnes.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avesnes, M. Decanart, substitut du procureur de la République à Hazebrouck.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Hazebrouck, M. Marignan (Louis-Edouard-Jules-Firmin), avocat, docteur en droit.

Chronique électorale
L'élection législative de Douai

Les journaux de Douai, parus jeudi soir, annoncent que M. Armand Cardon, membre du Conseil d'arrondissement, pose sa candidature républicaine à l'élection législative du 24 juin.

LE SPORT
VÉLOCIPÉDIE
Les grandes Fêtes Vélocipédiques d'Annœullin (Nord)

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche *prochain 10 juin, qu'auront lieu les grandes fêtes* vélocipédiques d'Annœullin, les listes d'inscriptions sont presque couvertes d'engagements, c'est dire que les organisateurs comptent sur un véritable succès. Rien ne sera negligé afin de donner satisfaction au public. Au Vélodrome des chaises et bancs seront réservés aux dames et le produit de la location sera versé pour les pauvres. Voici la composition du jury :

Présidents : MM. Hotelard, le sympathique président de l'Union vélocipédique d'Haubourdin, *Gustave Manier, l'écrivain distingué des chroniques* sportives, président fondateur du Cercle Athlétique de Lille, président d'honneur du Cyclone Cantonal, capitaine de route de la société vélocipédique de Templeuve les delicates fonctions de secrétaire seront remplies par M. Léon Dieu, champion pédestre du V. C. Angevin, les assesseurs sont MM. Em. Mortieux, Aug. Dal, secrétaire de la F. A. et Durot.

Au cours du carrousel, M. Willyem, fera sur sa bicyclette des exercices inconnus jusqu'à ce jour, le public ne paiera pas d'entrée au Carrousel International. Les habitants d'Annœllin sont priés d'arborer leur drapeau. Aussitôt après le banquet, le comité des courses formera un cortège, auquel les coureurs sont priés de se joindre, afin de se rendre au Velodrome. Les Sociétés de gymnastique, pompiers, qui voudront bien participer au défilé, seront *autorisées de prendre part au tirage de primes.*

Pendant le Carroussel, différentes *Manches de courses à pied* seront disputées, les prix consisteront en médailles, diplômes, objets divers, Chopinette de champagne, etc. Le droit d'inscription individuel sera de 0,25 pour la *Course à pied*. Les Sociétés de Gymnastique qui désirent y prendre part sont priées de vouloir bien envoyer leur adhésion sans retard à M. Evrard, président du « Cyclone Cantonal », Hôtel des Voyageurs, Annœullin (Nord). La Cie du Nord, accorde à chaque coureur des billets à 50 0/0. Les *demander au Président.*

LES GRÈVES
A LILLE
La grève des filatures de coton
Le commencement de la fin

Le travail doit être repris ce matin dans huit filatures

Hier dans la matinée des délégations s'étaient rendues auprès des patrons pour tenter un dernier effort. Les résultats de ces entrevues ont été communiqués à l'assemblée des grévistes à quatre heures de l'après-midi à la Maison du Peuple et comme ils sont satisfaisants dans plusieurs maisons, les ouvriers ont décidé d'accepter *les propositions des patrons et de reprendre le* travail dans ces nouvelles conditions.

Ainsi chez M. Delebarre, rue des Stations, le travail sera repris ce matin. Les ouvriers de cette maison ont reçu l'assurance que leurs salaires pour la nouvelle journée de 11 heures seraient les mêmes que ceux primitivement obtenus pour les 12 heures. Les fileurs seraient d'ailleurs payés à la journée au lieu de l'être aux pièces, ce qui leur garantirait un salaire journalier de 5 francs 75 à six francs.

Chez M. Delesalle-Desmet le travail sera repris ce matin avec les mêmes satisfactions.

A la Cotonnière Lilloise également.

Chez M. Boutry les patrons accordent en outre du 4 0/0, 25 0/0 pour les arrêts de machines et 50 0/0 *pour les rattacheurs manquants*. Les frais de rattacheurs seront couverts par le bureau.

Chez M. Lefebvre-Horent où la rentrée aura lieu ce matin la moyenne de l'augmentation est de 7 1/2 0/0.

Chez M. Crépy à Vauban les patrons s'engagent aussi à assurer les mêmes salaires avec les onze heures qu'auparavant les douze.

Enfin à la cotonnière d'Hellemmes une rentrée partielle reste à signaler.

Les continueuses, au nombre d'une cinquantaine, qui s'étaient mises en grève, il y a une dizaine de jours reprennent le travail avec satisfaction.

Voici donc la grève réduite de moitié. En somme les grévistes ont réussi à obtenir gain de cause, sinon quant à la forme, du moins *quant au fond des concessions qui leur sont faites. De plus l'amour-propre est sauf de part* et d'autre.

Les maisons où la grève continue sont les *suivantes :*

Chez M. Le Blanc, deux bâtiments ; à la Cotonnière d'Hellemmes, trois bâtiments.

Chez M. Delebarre, rue du Long-Pot, chez M. Delebarre à La Madeleine, chez M. Crépy à Lambersart, chez M. Boutry à Fives, chez M. Wallaert, rue Fontenoy et M. Wallaert, boulevard de Belfort.

M. Jaurès à l'Hippodrome

*Une grande réunion publique et contradic*toire aura lieu samedi à 8 heures 1/2, à l'Hippodrome avec le concours des citoyens Jean Jaurès et Bertrand.

Chez M. Dartois

M. Gustave Laridan, contre-maître de chez M. Dartois, nous prie d'annoncer que contrairement à ce qui a été dit, aucune grève n'a éclaté chez M. Dartois et que par conséquent aucune *demande de renvoi le concernant n'a été formulée* par les ouvriers. Il n'a d'ailleurs jamais été ni brutal ni grossier avec ces derniers.

Nous donnons volontiers acte à M. Gustave Laridan de sa déclaration.

Aux mines de Meurchin

Ainsi que nous l'avons annoncé, un certain mécontentement règne depuis quelques semaines parmi les ouvriers de la Compagnie des mines de Meurchin et ceux-ci, après deux réunions, ont établi une liste de revendications qu'ils ont soumises mercredi soir à M. Tacquet, directeur de ce charbonnage.

Les réponses ci-après ont été faites aux délégués :

Question des salaires :

Les délégués prétendent que la Cie ne fait pas à *ses ouvriers la moyenne des salaires déterminés par* la Convention d'Arras.

A cette affirmation le Directeur répond simplement, en citant quelques chiffres, que les délégués sont libres de venir vérifier dans les bureaux :

Du 1er mai 1899 au 30 avril 1900, durée de l'année commerciale de la Société et époque durant laquelle la prime de 25 0/0 a été appliquée, la moyenne des salaires des ouvriers à la veine a été de 6 fr. 23.

Cette moyenne, en y comprenant les aides-mineurs, atteint encore 6 fr. 06, chiffre supérieur à celui que la Cie devrait, pour obtenir le taux du salaire de 1889 majoré de 25 0/0, et qui serait de 6 fr., pour les ouvriers à la veine.

Dans le procès-verbal de la Conférence d'Arras du 14 avril 1899, où les Compagnies ont consenti à porter à 25 0/0 la prime sur les salaires, il a été stipulé que « l'augmentation accordée ne viendra en aucune manière porter atteinte à l'effet utile et que l'ouvrier ne se contentera pas de gagner autant en travaillant moins, mais continuera à travailler autant pour gagner davantage ».

Voyons si à Meurchin cet engagement a été tenu. Pendant l'année 1er mai 1898 au 30 avril 1899, le rendement de l'ouvrier à la veine a été de 3,571 k.

Pendant l'année 1er mai 1899 au 30 avril 1900, ce rendement est tombé à 3,288 k. soit un déchet de 6 0/0 environ, ce qui fait que l'extraction a diminué de 37,829 tonnes tandis que le personnel s'était accru de 66 ouvriers.

La Cie a donc *dépassé ses engagements*, tandis que ses ouvriers diminuaient leur rendement.

Cette situation ne fait que s'aggraver.

Depuis plusieurs mois les absences au travail augmentent *dans des proportions considérables.*

Elles atteignent *souvent le tiers de l'effectif* les divers services se trouvent ainsi désorganisés, les journées s'en ressentent fatalement et en toute équité la Compagnie ne devrait pas être seule à supporter les conséquences du peu d'assiduité de son personnel.

Comparée à la période correspondante des premiers mois de l'année 1899, l'extraction du 1er janvier 1900 au 15 avril accuse déjà une diminution de plus de 11.000 tonnes.

Le rendement des ouvriers à la veine a baissé de 555 kilogs tandis que les salaires accusent une majoration de 0 fr. 17.

Enfin, depuis le 1er avril, la prime a été portée à 30 0/0 ce qui devrait correspondre pour les ouvriers à la veine, à un taux de 6 fr. 25. Or la Compagnie a payé pour ce mois-ci à ses ouvriers une moyenne qui atteint 6,56 *pour les ouvriers* à la veine, et atteint 6,37 en y comprenant les aides.

2° Réintégration des ouvriers Lamand, Sellier, Lorthiois :

En raison des explications données par les ouvriers concernant les faits reprochés, le directeur veut bien, par esprit de conciliation, suspendre les renvois prononcés en ce qui concerne Sellier et Lorthiois (la même mesure ne sera prise envers Lamant, qu'après enquête supplémentaire). Mais il tient à déclarer que tout acte d'intimidation commis *par un ouvrier, quel qu'il soit, sera sévèrement ré*primé.

3° Suppression du travail supplémentaire le samedi soir :

Le travail du samedi soir est absolument libre.

La Compagnie ne force personne à travailler, la preuve en est dans la moyenne des descentes du samedi soir qui n'atteint pas 20 0/0 de l'effectif total.

Les ouvriers qui descendent le samedi soir ont une journée portée pour une présence de sept heures et demie, dans laquelle le temps de la descente et de la remonte sont compris. Ils y trouvent donc un avantage sérieux. Il est à remarquer que ceux qui travaillent le samedi soir sont également ceux qui travaillent le lundi.

Quant à la faculté réclamée par les ouvriers de pouvoir diriger le travail à leur volonté et de voir *supprimer les amendes pour berlines non pleines*, charbon sâle, et absences au travail, ce sont des prétentions qui ne peuvent être discutées; cela équivaudrait à la remise de la Direction de la mine, entre les mains des ouvriers.

4° Charbon gras aux ouvriers :

En ce qui concerne le manque de charbon gras à mélanger à l'escaillage, le Directeur reconnait que depuis quelques mois il y a souvent manqué de charbon gras.

Les ouvriers n'ignorent pas que la Cie achète son *charbon gras aux sociétés voisines. Depuis quelque* temps elle ne reçoit pas régulièrement les quantités auxquelles elle a droit. Elle en manque également pour son usage particulier, c'est là une des conséquences de la crise actuelle dont elle supporte les effets comme tout le monde.

Le directeur promet de faire tout son possible pour assurer *l'approvisionnement régulier du personnel.*

5° Augmentation pour les mécaniciens et moulineurs :

Quant à l'augmentation réclamée pour les mécaniciens et moulineurs, le Directeur fait observer que spontanément la Compagnie a accordé à tout ce personnel dernièrement une augmentation de 5 0/0 et qu'il ne saurait être question de renouveler actuellement cette mesure.

6° Liberté aux ouvriers dans les questions politiques et syndicales.

Enfin, pour clore la discussion et répondre au vœu exprimé par la délégation, que la liberté des ouvriers soit respectée dans les questions politiques et syndicales, le directeur déclare ne pas s'occuper de ce que font les ouvriers en dehors du travail.

De nombreux ouvriers font partie des associations politiques et ouvrières des *environs*, et pas un ne peut prétendre avoir été inquiété à ce sujet.

Chaque ouvrier est libre de penser et d'agir comme il l'entend, en dehors du travail, mais il ne faut pas que certains croient que les mandats dont ils sont investis les rendent invulnérables et qu'il leur soit permis d'employer à l'égard de leurs camarades des procédés d'intimidation qui sont la négation de toute liberté.

Que ceux qui veulent la liberté pour eux commencent d'abord par ne pas entraver celle des autres et *tout conflit sera écarté.*

L'ingénieur-Directeur,
Signé : TACQUET.

Ces réponses ont été portées à la connaissance des ouvriers dans une réunion tenue le soir même à Bauvin, salle Longuépée, sous la présidence de Vilcot, secrétaire de la section syndicale de Meurchin.

Après les commentaires faits sur ces réponses tant par le président Vilcot que par M. Beugnet, trésorier du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, les ouvriers consultés ont voté la grève.

Les descentes

La soirée et la nuit de mercredi à jeudi ont été passablement mouvementées sur toute l'étendue de la concession de Meurchin. A la descente de jeudi matin, on compte 673 ouvriers manquants sur 963 occupés dans le fond des puits de ce charbonnage.

Il manque fosse n° 1, 120 ouvriers sur 296.
— 3, 266 — 343.
— 4, 287 — 324.

Quant aux ouvriers occupés au jour, ils sont tous présents au travail.

M. Evrard, secrétaire général du syndicat, est parti jeudi matin à Meurchin où il tiendra une réunion dans la journée.

On dit d'une part que la Compagnie est disposée à ne pas modifier ses réponses et d'autre part que les ouvriers forts de leurs droits ne céderont sur aucune des revendications présentées.

Dans l'intérêt de tous ne serait-il pas bon sans plus tarder de recourir à un arbitrage ? *Comptant sur la sagesse des partis en cause*, souhaitons que le conflit qui vient d'éclater sera de courte durée.

LA RÉUNION DE JEUDI

A onze heures du matin, dans la salle Longuépée, à Bauvin, les grévistes au nombre de 400 environ ont tenu une nouvelle réunion.

M. Evrard, secrétaire-général du syndicat, après avoir déclaré que les réponses de M. le *Directeur ne sont guère conciliantes*, les a longuement commentées.

Parlant des chiffres fournis par la Compagnie *en réponse* à la demande d'augmentation des salaires il a dit qu'il ne s'attarderait pas à les discuter étant donné l'élasticité des statistiques des sociétés houillères, toutefois il constate en passant que le Directeur omet d'indiquer que certains ouvriers touchent une journée variant entre 2 fr. 50 et 5 fr. prime comprise, tandis que d'autres plus favorisés, et pour cause se voient régler à 7, 8 et 9 francs. C'est surtout contre cette mauvaise répartition que les ouvriers protestent.

Pour ce qui est de la diminution de production, M. le Directeur prend pour comparaison, dit M. Evrard, *les chiffres de l'année dernière*, sans contester cette diminution il prouve que pour la fosse N° 1 elle est due uniquement à l'exploitation de la veine Saint-Louis qui tend à s'épuiser et aussi aux travaux préparatoires auxquels sont maintenant occupés un certain nombre d'ouvriers qui, l'an dernier, étaient à l'abattage du charbon.

Cette situation, dit l'orateur, est la même pour les autres puits et de plus il faut retrancher les longues coupes de 12 et 13 heures de l'an dernier qui ne se font plus aujourd'hui.

Au sujet de la liberté laissée aux ouvriers, M. Evrard constate que les ouvriers de Meurchin semblent en avoir bien peu et la présence des bandes d'employés dans les bureaux de vote *pour intimider les électeurs le prouve suffisam*ment comme aussi les recommandations des porions dans le fond de la mine la veille des *élections, indiquent* que la Compagnie entend que ses ouvriers votent selon ses vues.

C'est sans doute aussi ajoute M. Evrard au nom de la liberté que depuis 6 ans, M. Tacquet, directeur des mines de Meurchin, combat l'association syndicale.

Après ces commentaires la grève a été votée aux cris de : Vive la grève !

Une réunion sera tenue aujourd'hui vendredi à 10 heures du matin, il y sera décidé s'il y a lieu d'envoyer une nouvelle délégation auprès du Directeur.

Le service d'ordre est assuré par la gendarmerie.

Chronique Locale
ROUBAIX
La réception de la « Roubaisienne »

Les gymnastes de la « Roubaisienne », victorieux au concours fédéral de Paris, ont été reçus hier soir à huit heures un quart par la Municipalité. Le cortège qui a conduit les gymnastes couverts de fleurs, de bouquets, de couronnes, de la gare à la mairie était ainsi composé : *L'Union des Trompettes* ; la Fanfare Delattre ; la Fanfare de Beaurepaire ; La Concordia ; les Trompettes « La Revanche » ; La Cæcilia ; la *fanfare La Paix* ; *les Trompettes L'Ancienne* ; L'Union des Travailleurs ; les gymnastes de l'Ancienne ; les lauréats de La Roubaisienne ; La Grande Harmonie.

Les gymnastes ont été reçus sur le perron de l'Hôtel de Ville, par M. Carrette, maire, entouré de MM. Thérin, Milbéo, Ponthieu, Bailleul et Van Waerebeck, adjoints et de plusieurs conseillers municipaux.

Les vins d'honneurs ont été offerts dans la salle des adjudications. *M. Mouraux* a présenté les gymnastes, donné la nomenclature de leurs récompenses, puis le champion Demay Liévin, lequel a-t-il dit, *marche sur les traces du cham*pion Vandeputte.

Après avoir vanté les mérites du chef : M. Piescevaux, M. Mouraux *remercie la municipa*lité de sa réception et de la subvention qui a permis à la « Roubaisienne » d'aller à Paris soutenir le bon renom gymnique de Roubaix.

Répondant à M. Mouraux, M. Carrette, maire, dit combien la municipalité a été heureuse du succès de la « Roubaisienne ». Il boit à sa prospérité et au champion Demay.

Il demande un vivat pour la « Roubaisienne », puis un autre pour son chef M. Piescevaux et enfin un troisième pour le champion Demay.

Tous ces vivats sont enlevés avec entrain.

Enfin, M. Carrette, levant son verre, boit aux succès futurs de la « Roubaisienne ».

Tout cela se passe au bruit d'applaudissements nourris.

M. Piescevaux, *en quelques mots bien sentis* assure la municipalité que tous ses efforts tendront à ce que la « Roubaisienne » conserve son *bon renom.*

Il demande un vivat pour la municipalité. Ce qui est aussitôt exécuté.

M. Piescevaux donne ensuite quelques explications sur le concours et M. Durand fils, achevant la pensée de M. Piescevaux, détaille les succès obtenus à Paris par nos gymnastes. Il les montre applaudis par le président de la République, par le ministre de la guerre; devant lesquels ils ont travaillé en groupes, chose unique.

Après avoir dit que les prix Carnot, Félix Faure et Loubet n'ont encore été attribués à aucune Société, M. Durant, dans un magnifique élan, s'écrie : *La Roubaisienne* est la première Société gymnastique de France, j'ai le droit de *le dire et je le dis. (Applaudissements).*

Enfin, pour terminer cette réception, M. Piescevaux demande à la municipalité de fournir, pour le 14 juillet prochain, à *ses gymnastes* une place où ils exécuteront les exercices de Paris. Ce qui est accordé.

La réception est terminée et les membres de la *Roubaisienne* sont reconduits à leur local, où une nouvelle réception, plus intime alors, les attend.

Une foule énorme assistait à la réception, emplissant la rue de la Gare et la Grande-Place.

Les succès de « L'Ancienne » au concours de Paris

La *société de gymnastique l'Ancienne*, qui avait envoyé à Paris une petite délégation pour la représenter à la fête fédérale, y a remporté un magnifique succès.

Deux de ses membres, MM. Félix Ghysels et Henri Bettremieux obtiennent chacun un prix *couronné dans le championnat national individuel*, se classant quatrième et cinquième des gymnastes du Nord, sur près de deux cents *concurrents.*

Dans le championnat national des jeux olympiques, MM. Henri Moerman et Ch. Roan, obtiennent également un prix, dont le dix-neuvième à M. Henri Moerman. Ce dernier concours comprenait quatre-vingt concurrents.

M. Alphonse Manche obtient un prix simple individuel.

Nous ne pouvons que féliciter *l'Ancienne*, dont les ressources sont cependant des plus modestes, d'être parvenue à un tel résultat.

La société entière espère pouvoir prendre part prochainement à un concours international.

Compagnie des Tramways

La Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing faisait afficher, il y a quelques jours, dans le kiosque de la Grande-Place de Roubaix, un avis prévenant le public d'une modification dans le régime de circulation des cartes d'abonnements scolaires.

On nous apprend que la Cie autorise la libre circulation sans restriction telle qu'elle est prévue par son cahier des charges et qu'elle a été pratiquée la première année de la période actuelle. Il n'est donc plus question de l'interdiction de circulation, les dimanches, jeudis et jours fériées. Les abonnés porteurs de la carte d'abonnement scolaire pourront circuler gratuitement ces jours-là comme les autres jour.

Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer

Jeudi 7 juin courant, MM. les docteurs Pascalin et Delattre ont examiné les enfants qui *fréquentent les écoles municipales, dont les pa*rents ont demandé l'envoi au sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

Etaient présents : MM. Henri Carrette, maire, Henri Thérin et Vanwaerebeke, adjoints, Louis Catrice, vice-président de la caisse des écoles.

65 garçons et 42 filles ont été désignés pour séjourner au sanatorium, pendant un mois, à partir du 15 juin.

Tentative de suicide

Il y a quelques mois, M. Sauvage, marchand de journaux, 40, rue Pierre-Motte, recueillait chez lui *un jeune dessinateur sans travail*, M. Alphonse Rambaut, 18 ans, dont les parents habitent au Fontenoy.

M. Sauvage ayant appris que son frère à lui était malade, décida, il y a quinze jours, de le prendre chez lui et informa M. Rambaut qu'étant donné l'arrivée de son frère il allait être obligé de se priver de ses services, tout en lui donnant le temps nécessaire pour chercher un emploi et l'assurant que jusqu'à ce qu'il ait trouvé du travail, il lui donnerait le logement et la nourriture.

Le frère de M. Sauvage arrivait mardi dernier et aussitôt Rambaut devint maussade, en proie à des idées noires.

Hier, Rambaut se levant vers onze heure, *demanda quatre sous à M. Sauvage* et sans rien dire de ses noirs desseins, s'en alla acheter du vitriol chez M. Crombet, droguiste, rue Nain et *rentra à son logement vers midi et s'assit con*tre le comptoir.

A ce moment M. Sauvage causait dans la cour avec son frère.

Profitant de ce qu'il était seul, Rambaut avala le vitriol, puis sous l'empire des brûlures du corrosif, il se leva et tout en vomissant du sang et diverses matières se dirigea vers les frères Sauvage en faisant des gestes désespérés.

Traversant la cour, Rambaut vint s'abattre sur le trottoir faisant face aux Halles centrales, suivi de MM. Sauvage qui se mirent à lui prodiguer des soins pendant que des voisins prévenaient la police et allaient chercher le docteur Bernard.

Celui-ci, constatant l'état grave du jeune désespéré le fit transporter d'urgence à l'Hôtel-Dieu, *où nous avons pu voir Rambaut*, qui a perdu beaucoup de sang, dans un état complet de prostation.

On craint beaucoup pour ses jours.

Accidents du travail

M. Decuyper Joseph, 38 ans, domestique, demeurant rue Bayart, a eu l'auriculaire droit écrasé en déchargeant un tonneau d'huile.

— M. Pottié Georges, 17 ans, demeurant rue de l'Alma 10, s'est fait une plaie au talon en marchant sur un clou.

— M. Augustin Doise, 28 ans, demeurant rue Ma Campagne, 14, tisserand chez M. Teraynck, a eu le medius gauche écrasé en travaillant à son métier.

— Torreus Jules, 27 ans, demeurant rue de la Paix 74, teinturier chez M. Browaeys et De Geyter, a eu le petit doigt écrasé en démontant son métier.

— M. Lemaire Léon, 16 ans, demeurant rue de l'Ouest 41, tourneur chez Mme Vve Vandamme, a eu le médius droit écrasé par la chute d'un arbre de transmission.

— M. Fouret Achille, 20 ans, demeurant rue Duguesclin 60, *mécanicien chez* MM. Skène et Devallée, a eu l'index droit perforé par une machine à perces.

— M. Bourgois Henri, 36 ans, demeurant rue Blanchemaille, cour Moreau, 3, apprêteur chez MM. Hannart frères, s'est fait une contusion périnéale en portant des pièces de tissus.

— M. Pianci Pierre, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, a eu le genou droit contusionné par la chute d'un cric.

— Deldique Prudent, 25 ans, demeurant rue Milu, 42, apprêteur chez M. Ernoult-Bayart, a fait une chute sur le bord d'une cuvelle.

— M. Polin Fernand, 30 ans, demeurant au Blanc-Seau, dessinateur chez MM. Meyer et Boquillon, *s'est fait un lumbago en tombant* d'une échelle.

— M. Henno Louis, 47 ans, demeurant à Wattrelos, maçon chez M. Alfred Motte, a reçu une plaque de fonte sur la face dorsale du pied gauche.

— M. Détailleur, Désiré, demeurant rue de l'Ommelet, 14, contremaire chez M. Hottelars-Lazon, s'est fait une déchirure du cuir chevelu en tombant d'une échelle.

— *M.* Legrand Alfred, 28 ans, demeurant à Wattrelos, tondeur chez M. L. Allart, a eu le pied gauche contusionné par la chute d'un poids.

— M. Lecomte Henri, 32 ans, demeurant rue d'Alger 55, à Croix, apprêteur chez M. Motte et *Delescluse, par suite d'une chûte s'est contu*sionné les parties sexuelles.

— M. Rommens Emile, 18 ans, demeurant à Leers, teinturier chez M. Deschepper, *s'est frac*turé le péroné gauche en portant des pièces de tissus.

— M. Contry Isidore, 25 ans demeurant rue Newton 35, soigneur chez MM. Motte-Bossut a eu le médius gauche écrasé par la chute d'un pot de carde.

Un accident de voiture

A la dernière heure, on nous signale qu'un cheval attelé à une voiture conduisant deux dames se serait emballé hier, vers 5 heures de l'après-midi, au parc de Barbieux.

Le cheval s'étant jeté contre un arbre, la voiture aurait versé et l'une des dames aurait eu la jambe cassée.

Nous n'avons pu vérifier le fait.

Arrestation d'un gamin

Hier matin, la police a mis en état d'arrestation, sous l'inculpation de vol de charbon au préjudice de la Compagnie du gaz, le jeune Arthur Nassens, 10 ans, demeurant rue Darbo, cour Tiberghien.

Cette arrestation ne sera, sans doute, pas maintenue.

Vol d'un portemonnaie

Mlle Legrand, dont les parents sont bouchers place Ste-Elisabeth, a eu son porte-monnaie, assez bien garni, enlevé hier matin, par un adroit filou, au moment où elle regardait les communions à l'église Ste-Elisabeth.

Une agression au Parc Barbieux

Mercredi soir, M. Catteau, cabaretier au « Pont d'Avignon », boulevard de Paris, voyait entrer chez lui, vers dix heures, un individu qui lui déclarait qu'en revenant du Créchet, alors qu'il passait par le petit sentier qui conduit au parc de Barbieux, il avait été arrêté par trois individus accompagnés d'une femme, lesquels ne l'avaient laissé passer que lorsqu'ils furent convaincus qu'il n'avait aucun argent sur lui.

La police va surveiller le parc de Barbieux.

Attentat aux mœurs

Mardi dernier, dans la journée, Heindrickx Philémon, marchand « d'Oschs » demeurant rue d'Antoing, chez M. Courtrai se rendit chez des amis demeurant rue de Mons.

Là, ce monsieur ne trouva qu'une fillette de 12 ans, de laquelle il tenta d'abuser.

Plainte ayant été portée à la police, le triste sire qui est belge a mis la *frontière entre lui et* la justice française.

Tribunal de simple police

Audience du 7 Juin 1900

Président, M. Petit, juge de paix. — Ministère public, M. Lecomte, commissaire de police — Greffier, M. Duthy. — Huissier-audiencier. M. Buns.

Ouverte à neuf heures, l'audience a été levée à dix heures un quart, Soixante-dix affaires étaient inscrites au rôle.

Mmes Dervaux Aurore et Monnier Mariette sont condamnées chacune à deux journées de travail pour s'être crêpées le chignon place de la gare.

Les Belles de nuit : Lesaffre Elisa est condamnée à 10 fr. d'amende et à 2 jours de prison *pour raco*lage ; Delberghe Clémence à 5 f. d'amende et 1 jour de prison, pour le même motif ; Bonduel Clémence à 5 fr. et 1 j. *de prison pour infraction à la loi* sur les filles soumises.

MM. Debonneville Jules et Dujardin Désiré encourent chacun 1 fr. d'amende pour défaut de barricade à un terrain.

Un conducteur de la coopérative de brasserie « Union Roubaix-Wattrelos », ayant traversé le *cimetière avec un camion chargé de rondelles de* bière, cette société encourt 1 fr. d'amende.

Un franc d'amende à Govaert Joseph, cabaretier pour avoir occupé en qualité de servante Riches Léonie, non munie du certificat réglementaire. La même peine, pour le même motif, est octroyée à Tiberghien Louis, cabaretier à la Houssarde, Wattrelos qui, de plus, a un franc d'amende pour n'avoir pas de registre de logeur.

Pour MM. les ivrognes, le tribunal se montre clément. Il ne les condamne qu'à un franc d'amende. C'est *le cas de dame Baldo Maria* ; MM. Dufour Victor, Demeulenaere Paul, Ghesquière Albert, Guyot Georges, un imberbe, Hassebaert Cyrille, Henriste Raymond, Leclercq Paul qui, bien qu'en récidive, bénéficie des circonstances atténuantes et n'a que cinq francs d'amende ; Lefebvre Louis, Mass Achille, *Meyer Léopold*, Roussel Albert, Mervaille, Vanborde Camille, Vandenhove Joseph, Vanhamme Pierre, Vandersraeten François qui n'était pas saoul, mais bien « roste » pour avoir bu au « Rossignol » et qui ensuite a battu sa femme. Tous *ces poivrots obtiennent un franc d'amende.* A ce prix on peut boire.

Un jour de travail à Gustin Pierre, pour violences sur Achille ; la même peine à Deschamps Louis, le meilleur des hommes lorsqu'il n'a pas bu, pour avoir donné, étant ivre, un coup de pied à sa femme : Mulliez Adrienne, laquelle lui pardonne.

Trois jours de travail au contre-maître Piron Louis pour avoir exercé des violences sur le conducteur la machine de son usine, et l'avait menacé d'un couteau.

Mme Déternerman Eugénie, tient rue du Parc, à Roubaix, un cabaret suspect. Comme cette dame a habitude de retenir les consommateurs après